

Fécondité et origine du conjoint des migrants de première et deuxième générations

Jean-Louis RALLU

Institut national d'études démographiques

Le niveau et l'évolution de la fécondité des migrants et de la deuxième génération est un sujet qui suscite un grand intérêt. On sait que la fécondité des migrants diminue avec la durée de résidence et que celle de la seconde génération est voisine de l'ensemble de la population. Cependant, il s'agit souvent d'études qui ne considèrent pas, faute de données ou d'effectifs suffisants, les diverses composantes des populations issues de la migration. La deuxième génération est souvent étudiée dans son ensemble sans relation au pays de naissance des parents (Toulemon, 2003). De plus, peu d'études prennent en compte l'origine du conjoint, qui apparaît dans cette étude avoir un rôle important sur le niveau de la fécondité, notamment pour certaines populations.

Les données de l'Enquête sur l'histoire des familles (EHF) de 1999 permettent de comparer la fécondité des migrantes et de la deuxième génération avec la moyenne nationale. Elles permettent aussi d'analyser les différentiels de fécondité des migrantes et de la deuxième génération selon leur état matrimonial à l'arrivée en France (pour les migrantes) et selon l'origine des conjoints, à partir de la descendance atteinte à divers âges. On étudiera de ce point de vue les originaires des trois pays du Maghreb, de Turquie et d'Afrique subsaharienne, qui présentent des effectifs suffisamment importants.

1. Données

L'EHF associée au recensement de 1999 a interrogé les hommes et femmes de 18-64 ans sur leur histoire matrimoniale et la naissance de leurs enfants (Lefèvre et Filhon, 2005). Elle inclut des informations sur le lieu de naissance et la nationalité de la personne interrogée, ainsi que les lieux de naissance de chacun de ses parents et de son conjoint. Une partie du questionnaire portait sur les langues reçues des parents et transmises aux enfants.

Sur la base de ces données, on détermine un migrant⁷³ en reprenant la définition de l'Insee : une personne née étrangère à l'étranger – l'utilisation de la nationalité en plus du lieu de naissance permettant d'écarter les Français nés à l'étranger (rapatriés) qui sont particulièrement nombreux dans les anciennes colonies. L'état matrimonial des migrants à leur arrivée en France est obtenu en croisant l'information sur l'année d'entrée en France et l'année de première union (nous retenons l'année de début d'union lorsqu'elle est antérieure

⁷³ Le terme « migrant » sans autre précision désigne la première génération. Les enfants de migrants sont abusivement appelés « migrants de deuxième génération » ; nous utilisons néanmoins ce terme ainsi que, par abréviation, celui de « deuxième génération ».

au mariage, ce qui est rarement le cas vu la faible cohabitation dans les pays de départ)⁷⁴. Nous considérons que la personne est arrivée en union si l'année d'entrée est supérieure ou égale à l'année de première union ; dans le cas où l'année d'entrée est inférieure à l'année de première union, nous considérons que l'enquêté est arrivé célibataire.

La deuxième génération est définie comme les personnes nées en France d'au moins un parent né à l'étranger et ayant reçu la langue de leurs parents. La nationalité des parents à la naissance aurait sans doute été préférable pour séparer les enfants de Français nés à l'étranger des enfants de migrants, mais elle n'est pas disponible. La langue transmise par les parents (berbère ou arabe pour les pays du Maghreb) est utilisée à la place, peu de colons ayant transmis ces langues à leurs enfants. Cependant, le principal risque est de perdre des enfants de migrants auxquels les parents immigrés n'auraient pas transmis leur langue maternelle et qui seraient parmi les plus intégrés. Les données ne permettent pas d'évaluer cette perte directement. Dans la génération suivante, 10 % à 15 % des parents maghrébins déclarent ne pas avoir transmis leur langue à leurs enfants. En ce qui concerne les Africains⁷⁵, la transmission des langues d'Afrique sub-saharienne est plus faible, 40 % ne la transmettant pas à leur enfants. Le risque de l'utilisation de la langue pour définir la deuxième génération est de considérer une population moins intégrée (transmettre sa langue peut être lié au fait de ne pas maîtriser le français) ou plus attachée à ses valeurs. L'alternative qui consiste à ne pas utiliser la langue pour définir la seconde génération revient à inclure de nombreux enfants de colons rapatriés et rend l'étude moins pertinente. Les comportements décrits concernent donc des populations un peu moins représentatives, notamment pour les Africains. Cependant, nous verrons que la deuxième génération africaine présente la plus basse fécondité des deuxièmes générations étudiées et est voisine de la moyenne nationale.

Ces données nous permettent donc de savoir si un enquêté est un migrant de deuxième génération et si ses deux parents, ou seulement son père ou sa mère, sont nés à l'étranger. On peut aussi connaître l'origine (pays de naissance) de son conjoint : né en France, dans le même pays qu'au moins un des parents de l'enquêté ou dans un autre pays. Cependant, on ne peut savoir si le conjoint de la personne enquêtée est lui-même de deuxième génération, car on n'a pas d'information sur ses parents. De plus, l'origine du conjoint n'est connue que pour le conjoint actuel. Ceci introduit un biais, car le conjoint actuel peut être d'une origine différente de celle du premier conjoint. Pour les migrants arrivés en union, il aurait été préférable de limiter l'analyse à ceux restés dans leur première union, mais la différence est peu importante. En effet, ne prendre en compte que les personnes dans leur première union augmente la proportion de conjoints nés dans le pays d'origine de 1 à 3 points de pourcentage, car les nouvelles unions après la migration se font un peu plus souvent avec des personnes nées en France.

⁷⁴ Le mois de début d'union est également disponible mais n'est pas utilisé car la même précision n'est pas disponible pour l'année d'entrée en France.

⁷⁵ En bref, nous désignerons par « Africains » les ressortissants d'Afrique sub-saharienne.

La mesure de l'évolution de la fécondité est faite sur la base de l'ISF⁷⁶ calculé pour les première et deuxième générations selon l'origine (pays de naissance du migrant ou pays de naissance d'un au moins de ses parents⁷⁷). La fécondité de la deuxième génération ne peut être calculée qu'à partir du milieu des années 1980, lorsque les effectifs sont assez nombreux et que tous les âges sont représentés pour éviter des perturbations aléatoires. On calculera aussi la descendance atteinte en fonction de l'âge et l'origine selon les catégories présentées ci-dessus - nous ne présenterons pas les résultats pour la Tunisie car ceux-ci sont affectés d'erreurs aléatoires dues aux petits nombres à ce niveau de désagrégation des données.

2. Résultats

2.1. Tendances de la fécondité

Nous allons comparer l'ISF de la deuxième génération selon l'origine avec ceux des migrantes et de l'ensemble de la France. Il convient de rappeler que l'ISF des migrantes ne s'est pas totalement constitué dans l'Hexagone (Tavan, 2005). Se limiter à la fécondité des migrantes constituée en France ne donne donc pas des résultats comparables à ceux de femmes qui ont, dans l'ensemble, toujours été en France. En effet, la fécondité à un moment ou un âge donné dépend beaucoup de la fécondité antérieure (hors de France dans le cas des migrants) ; la relation n'est pas forcément dans le sens d'une réduction de la fécondité en France, car les migrantes peuvent retarder leurs naissances pour faciliter la migration et récupérer ces naissances ensuite, après la migration (Toulemon, 2004). Nous considérons la fécondité des migrantes incluant toutes leurs naissances, pour avoir un indice synthétique complet et comparable à l'ISF de leurs filles et à la moyenne nationale.

Dans la première moitié des années 1970, la fécondité des migrantes algériennes, marocaines et turques était élevée (5,5 naissances par femme). Celle des Algériennes baissa la première et le plus rapidement, atteignant 4 naissances par femme au début des années 1980 et 2,7 à la fin de la décennie (figure 2). La fécondité des Marocaines a baissé plus tardivement et plus lentement, mais elle rejoint pratiquement celle des Algériennes au début des années 1990 (de l'ordre de 2,5 à 2,7 naissances par femme) ; celle des Tunisiennes est plus élevée (3,2), mais, dans la seconde moitié des années 1990, ces populations se rejoignent entre 2,7 et 3,0, y compris les Turques et les Africaines, dont la fécondité apparaît stable sur toute la période autour de 3 naissances. Les évolutions et les décalages dans la baisse entre les divers pays d'origine sont difficiles à interpréter car elles dépendent de la fécondité réalisée hors de France d'une part, dans le cadre d'une baisse de la fécondité dans les pays de départ – de plus, les migrantes ont sans doute une fécondité différente de l'ensemble de la population de ces pays –, et, d'autre part, de la fécondité réalisée en France, influencée par le contexte français et surtout le contexte des communautés de migrants dont la fécondité est d'autant plus basse qu'elles sont anciennes et que la proportion d'arrivées récentes y est faible. C'est

⁷⁶ On a présenté des moyennes mobiles sur 5 ans (sur 3 ans pour les années 1996-1998 – point centré sur l'année 1997) pour réduire les variations aléatoires.

⁷⁷ On observe très peu de mariages entre migrants étrangers d'origine différente ; dans ces cas, l'origine du père a été retenue.

principalement ces variations d'ancienneté de l'installation et de composition par durée de séjour des populations migrantes que représentent les décalages dans la baisse entre les diverses communautés. Dans les années récentes, la légère augmentation de la fécondité des Algériennes et des Marocaines à des valeurs autour de 3 naissances peut traduire le fait que la migration des femmes à faible fécondité est devenue moins sélective. Globalement, l'évolution de la fécondité des migrantes, principalement réalisée en France, est assez différente de celle de leur pays d'origine. En effet, la baisse a été quasi simultanée dans les trois pays du Maghreb à partir du début des années 1970 ; au milieu des années 1980, l'ISF était respectivement de 6,2, 5,2 et 4,7 en Algérie, au Maroc et en Tunisie, et la fécondité des migrantes en France était plus basse de 3,0 naissances pour les Algériennes et 1 naissance pour les Marocaines et les Tunisiennes. L'importance de l'écart pour les Algériennes est remarquable et, dès le début des années 1970, l'écart était déjà de 2,5 naissances, contre moins d'une naissance pour les Marocaines au milieu de la décennie. À la fin des années 1990, la fécondité des pays de départ, à la suite d'une baisse rapide, était voisine de celle des migrantes en France.

La fécondité de la deuxième génération algérienne était de 2,9 naissances par femme au milieu des années 1980 ; une baisse rapide l'amena légèrement en dessous de 2,0 dans les années 1990. La fécondité des Marocaines de deuxième génération, plus basse que celle des Algériennes dans les années 1980 et en baisse quasi parallèle, lui devient supérieure et fluctue entre 2,0 et 2,5 naissances par femme dans les années 1990. Pour les Turques et les Tunisiennes, nous n'avons pu calculer qu'un point pour les années 1995-1998, soit des ISF de 2,4 pour les premières et 1,9 pour les secondes. La fécondité des Africaines de deuxième génération, confondue avec celle des Marocaines dans les années 1980, tombe au-dessous du niveau de remplacement en 1989 et se stabilise autour de 1,7 dans les années 1990 – ce qui va à l'encontre de l'effet attendu de la sélection par la langue transmise par les parents (cf. ci-dessus). Ceci s'explique en fait par la plus grande fréquence des mariages mixtes dès la première génération : les filles de deux parents africains sont en proportions moins importantes que pour les autres communautés.

Il apparaît ainsi un éventail assez large des niveaux de fécondité entre les communautés pour les migrantes dans les années 1980, avec une tendance au regroupement autour de 3 naissances dans la seconde moitié des années 1990, dans le cadre d'une remontée pour les Algériennes et les Marocaines. Ce niveau est très au-dessus de la moyenne nationale. La situation est plus variée pour la deuxième génération, avec une fécondité encore supérieure au seuil de remplacement chez les Marocaines et Turques, alors que les Algériennes, les Tunisiennes et les Africaines ont une fécondité inférieure et pratiquement semblable à celle de la France entière dans la seconde moitié des années 1990 pour les secondes. Cependant, les écarts se sont réduits depuis le milieu des années 1980, lorsque la fécondité de plusieurs communautés nées en France était comprise entre 2,5 et 3,0 naissances alors que l'ISF national était de 1,80. La fécondité de la deuxième génération d'origine non européenne fut donc d'abord supérieure à la moyenne nationale et elle ne l'a rejointe que récemment et pour certaines communautés seulement. Il existe aussi des différences notables entre 1^{ère} et 2^{ème} générations selon la communauté. Dans la seconde moitié des années 1990, l'écart de fécondité entre femmes de 1^{ère} et 2^{ème} génération est de 0,5 à 0,7 naissance pour les

Algériennes, Marocaines et Turques, mais il dépasse 1 naissance pour les Tunisiennes et atteint 1,5 pour les Africaines, en raison d'une fécondité plus élevée des migrantes et de la faible fécondité des femmes de 2^{ème} génération. Ainsi, le lien entre générations apparaît difficile à établir *a priori*. L'analyse de la descendance atteinte selon l'âge va permettre de mieux comprendre la variété de comportements dont l'ISF ne traduit qu'une résultante globale.

2.2. Fécondité selon la génération et l'origine des conjoints

L'indice de fécondité que nous utilisons est le nombre moyen d'enfants des femmes en union selon le groupe d'âge⁷⁸. Un indice similaire a été calculé pour l'ensemble de la population à des fins de comparaison.

Nous avons séparé les première et deuxième générations et, à l'intérieur de chacune d'entre elles, considéré différents groupes selon leur modalité d'arrivée (pour les migrantes) et l'origine de leur conjoint. Les migrantes ont été divisées en trois groupes : (a) celles arrivées déjà en union – elles étaient presque toujours avec un conjoint originaire de leur pays de naissance – ; celles arrivées avant toute union, que nous séparons selon le pays de naissance de leur conjoint : (b) dans leur pays d'origine ou (c) dans un autre pays – ce dernier groupe inclut principalement des femmes dont le conjoint est né en France, mais une faible proportion de leurs conjoints sont nés dans d'autres pays (cf. ci-dessus). Les femmes de deuxième génération sont divisées en deux groupes selon l'origine de leur conjoint, de la même manière que pour les migrantes.

Ainsi, nous aboutissons à cinq groupes de femmes :

- migrantes arrivées en union ;
- migrantes arrivées avant toute union dont le conjoint/partenaire est originaire du même pays qu'elles ;
- migrantes arrivées avant toute union dont le conjoint/partenaire est originaire d'un autre pays qu'elles ;
- femmes de deuxième génération en union avec un(e) migrant(e) né(e) dans le pays d'un de leurs parents ;
- femmes de deuxième génération en union avec une personne née dans un autre pays que le pays de naissance d'un de leurs parents.

D'autres groupes auraient pu être constitués, selon l'âge à l'arrivée en France pour les migrantes ou selon l'ascendance pour la deuxième génération (deux parents migrants ou père ou mère migrants seulement), mais il s'est avéré que les différentiels de fécondité n'étaient pas significatifs selon ces classements et que le facteur le plus important était le pays de naissance du conjoint. Pour cette raison également, nous ne comparons pas les mariées et les

⁷⁸ Le groupe « 45 ans et plus » inclut des femmes âgées de 45 à 64 ans et représente donc des générations en moyenne assez anciennes, les effectifs au-delà de 55 ans étant encore très faibles à la fin des années 1990.

cohabitantes, car les premières ont en majorité un conjoint migrant et les secondes ont très majoritairement un conjoint né en France et, de surcroît, une classification selon le statut matrimonial de fait et l'origine du conjoint aboutirait à de très petits effectifs dans certaines catégories. Le niveau d'éducation ou la profession ont certainement un rôle ; cependant, les faibles effectifs des migrants, et, dans une certaine mesure aussi, de la deuxième génération, ayant des diplômes ou des professions élevées font qu'une analyse serait perturbée par les variations aléatoires dues aux petits nombres. Il doit aussi exister une corrélation entre le niveau d'éducation, le mode d'union et l'origine du conjoint, mais cet effet serait peu significatif (cf. ci-dessous).

Les courbes se regroupent clairement en deux ensembles, les femmes dont le conjoint est un migrant de leur pays d'origine et les autres (figure 3). Les Algériennes arrivées en union ont la plus forte fécondité (figure 3a). Aux âges où une grande partie de la descendance est constituée : 35-39 ans, les migrantes arrivées en union ont un enfant de plus que les Françaises, et les femmes arrivées célibataires ou nées en France dont le conjoint est migrant ont 0,5 enfant de plus. Ainsi, dans ces générations, les couples formés après la migration ont un peu moins d'enfants que ceux formés avant. Les migrantes célibataires sont une population sélectionnée incluant des personnes qui désirent changer de style de vie et cherchent à améliorer leur situation économique ; elles seront donc enclines à rechercher un conjoint ayant les mêmes objectifs. Par contre, il est surprenant de voir que les femmes de 35-39 ans de deuxième génération en union avec un migrant algérien ont une fécondité peu différente des migrantes ayant épousé un compatriote après leur arrivée en France. Dans les jeunes générations, à 25-34 ans⁷⁹, la situation est quelque peu différente : les femmes arrivées célibataires qui ont épousé un migrant ont une fécondité à peine inférieure à celles arrivées en union, comme si la migration était devenue moins sélective, mais la deuxième génération a une fécondité plus faible, bien qu'encore nettement supérieure à la moyenne nationale. Cette différence par rapport aux femmes de 35-39 ans peut traduire une modification de comportement dans les jeunes générations nées en France.

Les femmes dont le conjoint n'est pas un migrant algérien ont une fécondité légèrement inférieure à celle de l'ensemble des femmes en union en France, bien qu'à 25-29 ans, elles apparaissent un peu plus précoces, y compris pour la deuxième génération. Ce point mériterait une étude particulière en relation avec une augmentation de la proportion d'unions avec des conjoints de deuxième génération, si les données étaient disponibles.

Dans l'ensemble, on observe clairement une quasi-absence de différences selon le statut migratoire de la femme et des différences majeures selon l'origine du conjoint. Ainsi, le fait d'avoir migré en tant que célibataire ou d'être née en France n'a qu'un effet très secondaire sur la fécondité, qui dépend essentiellement de l'origine du conjoint et, de ce fait, la deuxième génération peut se retrouver au niveau de la première si le conjoint en fait partie, mais ce n'est pas la seule raison, car tous les migrants n'ont pas une fécondité élevée (cf. ci-dessous).

⁷⁹ La fécondité avant 25 ans est sujette à des variations aléatoires liées aux petits nombres, de même que la fécondité de la deuxième génération après 40 ans, deux aspects que nous ne commenterons pas ici.

La même situation s'observe pour les autres communautés. Cependant, les écarts sont beaucoup plus importants pour les Marocaines (figure 3b), avec une fécondité très élevée pour celles dont le conjoint est un migrant marocain. Les Marocaines sont de plus les seules à présenter la particularité que les femmes de deuxième génération en union avec un migrant marocain ont une fécondité plus élevée que les migrantes célibataires, et, ce, à tous les âges. Ainsi, l'effet de génération (migrants/fille de migrants) est annihilé et même inversé par le fait que le conjoint est un migrant. Les Marocaines mariées à un conjoint non migrant sont aussi les seules à présenter une fécondité pratiquement constamment – et très fortement avant 25 ans – supérieure à la moyenne nationale, à nouveau peut-être du fait de mariages plus fréquents avec des Marocains de deuxième génération.

Chez les Africaines (figure 3c) dont le conjoint est un migrant, la fécondité est élevée et pas significativement différente entre celles qui sont arrivées célibataires et celles nées en France. Ces femmes présentent l'écart à la moyenne nationale le plus important des différentes populations étudiées, notamment pour celles de moins de 30 ans. Ceci peut traduire une spécificité forte de ce type d'union chez les Africaines, plus encore que chez les Marocaines. Les Africaines dont le conjoint n'est pas un migrant africain ont une fécondité le plus souvent inférieure à celle de l'ensemble de la population, comme pour les autres communautés.

Pour la 2^{ème} génération turque, les résultats ne sont significatifs qu'aux jeunes âges⁸⁰ ; il apparaît une fécondité élevée à 25-29 ans, identique à celle des femmes arrivées en union (figure 3d), sur un modèle qui rappelle les Marocaines. La fécondité plus faible à 20-24 ans pourrait cependant traduire un changement de comportement dans les jeunes générations, changement qui est à l'inverse de celui observé dans les autres populations étudiées.

Nous avons fait la même analyse pour la fécondité masculine⁸¹. Il apparaît que, pour les Algériens de moins de 40 ans, les écarts selon l'origine du conjoint sont moins importants que pour les femmes, sauf pour les hommes arrivés en union. Les hommes de deuxième génération mariés à une migrante ont une fécondité peu supérieure à la moyenne nationale et voisine de celle de leurs homologues mariés à une femme née ailleurs (figure 4a), ce qui contraste avec la situation observée chez les femmes. Les résultats sont à l'opposé pour les Marocains : à 35-44 ans, ce sont les hommes de deuxième génération mariés à une migrante qui ont la fécondité la plus élevée (figure 4b), comme observé pour les femmes. Par contre, les Marocains migrants ou non qui ne sont pas mariés à une migrante ont une fécondité semblable à l'ensemble des hommes en union en France, et c'est aussi le cas des hommes de moins de 35 ans qui sont arrivés célibataires et ont une conjointe marocaine migrante. Nous avons aussi vérifié que les femmes nées en France de parents nés en France mariées à des migrants marocains n'ont pas une fécondité sensiblement différente de l'ensemble de la population. Ainsi, le fait d'avoir une fécondité élevée n'est pas lié au fait d'être marocain, de première ou seconde génération, mais au fait de former un couple de migrants et, tout autant

⁸⁰ Pour les femmes de deuxième génération en union avec un non-migrant, seul le taux avant 25 ans apparaît non affecté par les effets aléatoires des petits nombres.

⁸¹ Nous présentons seulement les résultats pour les Algériens et Marocains, les autres groupes n'étant pas très différents des Algériens.

sinon plus, un couple d'un(e) migrant(e) et d'une personne de deuxième génération. La fécondité élevée apparaît donc comme l'apanage de ceux qui ont un comportement matrimonial particulier en choisissant un conjoint né au pays, soit par manque d'intégration, du fait de mariages arrangés, soit par choix personnel d'un mode de vie plus traditionnel. Le facteur communautaire apparaît clairement dans ces deux cas. Mais il concerne une frange de la population mal intégrée ou qui a fait des choix particuliers. *Ce comportement n'est pas spécifique des Marocains (ou des Africains), on l'observe dans toutes les populations, mais il est plus marqué ou représente une proportion plus grande de certaines populations.* Le facteur de recherche d'une réussite personnelle, lié au diplôme et qui joue un rôle significatif dans le choix du conjoint de la première génération, ne se retrouve pas toujours au niveau de la seconde génération ; c'est ce facteur qui manque le plus souvent dans les mariages avec des migrants et qui se traduit par une moindre intégration et une fécondité plus élevée. Une étude des mariages selon l'origine des conjoints – non présentée ici (Rallu 2009) – à partir de régressions logistiques pour identifier les variables associées au mariage de personnes de la seconde génération avec un migrant, a présenté des résultats inhabituels. Les variables reflétant des caractéristiques individuelles (âge au mariage, éducation, emploi, profession) n'ont pas d'effet significatif. Les variables significatives étaient celles traduisant le contexte familial (travail de la mère, nombre d'enfants de la famille d'origine) – et donc certaines formes d'intégration – ou, plus largement, social (caractéristique des zones de résidences⁸²). Dans ce dernier cas, il s'agit plutôt d'un effet induit, la résidence étant celle au moment de l'enquête et les unions avec une personne née en France se traduisant sans doute par un départ des quartiers défavorisés des banlieues.

Finalement, concernant les niveaux de fécondité, il reste remarquable que les migrantes et les filles de migrantes marocaines mariées à un migrant auront, si la fécondité reste stable, une fécondité plus élevée que l'ISF du Maroc – sans oublier que les femmes étudiées ici sont toutes en union et que leur fécondité n'est donc pas strictement comparable à celle de leur pays d'origine. Il conviendrait aussi de considérer les zones d'origine des conjoints migrants, qui ne figurent pas dans les données de l'EHF. En effet, malgré une baisse rapide de la fécondité, il existait encore au milieu des années 1990 de grandes variations au Maroc, non seulement entre les milieux urbain et rural, mais à l'intérieur de ceux-ci selon les provinces et préfectures avec une fourchette de 1,4 à 4,7 pour l'urbain (moyenne de 2,56) et de 2,6 à 7,3 pour le rural (moyenne de 4,25) (Mghari, 1997).

Conclusion

La fécondité des migrantes d'origine non européenne était élevée dans les années 1970 et a baissé rapidement pour les Algériennes et Tunisiennes, mais plus lentement pour les Marocaines et les Turques. Au milieu des années 1990, les migrantes de ces pays avaient un ISF compris entre 2,5 et 3,0 naissances par femme. La fécondité de la deuxième génération, dans la seconde moitié des années 1980, était comprise entre 2,5 et 3,0, soit un niveau nettement supérieur à la moyenne nationale alors (1,8), mais elle rejoint celle-ci au début des

⁸² Nous avons utilisé la typologie de Nicole Tabard (Insee).

années 1990 pour les femmes africaines ; elle reste un peu plus élevée pour les Algériennes et les Marocaines (respectivement autour de 2,0 et 2,5 naissances par femme).

Bien que les données ne permettent pas de connaître la totalité des unions intra-communautaires (celles impliquant deux conjoints de la deuxième génération ne sont pas identifiables), l'analyse de la fécondité des couples selon l'origine du conjoint apporte des informations intéressantes sur la fécondité des migrants et de leurs enfants. Les femmes arrivées en union ont la fécondité la plus élevée, suivie par celles – migrantes célibataires ou de la deuxième génération – ayant « épousé » un migrant de même origine qu'elles, avec des écarts à la moyenne nationale plus importants chez les Marocaines, Turques et Africaines que chez les Algériennes. Les femmes – migrantes ou de la deuxième génération – en union avec une personne née dans un autre pays (principalement en France) ont une fécondité peu différente de la moyenne nationale. Cependant, les plus jeunes générations ont une fécondité supérieure, ce qui peut être lié à une plus grande proportion de mariages avec des migrants de deuxième génération. Ainsi, le fait d'appartenir à la génération des migrantes ou de leur fille apparaît secondaire par rapport à l'origine du conjoint. Il n'existe pas une symétrie parfaite entre les écarts de fécondité selon l'origine du conjoint pour les hommes et les femmes, montrant que toutes les unions avec des migrants de même origine n'aboutissent pas à une fécondité élevée ; cependant, c'est plus souvent le cas pour les femmes que pour les hommes. Des types d'union particuliers dans certains milieux sociaux, que les données de l'EHF ne nous permettent pas de définir, débouchent sur une fécondité élevée. Ces résultats rejoignent ceux de la « segmented assimilation » aux États-Unis (Portes et al. 2005 ; Rambaut, 2005).

BIBLIOGRAPHIE

LEFÈVRE C., FILHON A., 2005, *Histoires de Familles. Histoires familiales*, Ined, Cahier n° 156, Paris, 641 p.

MGHARI Mohamed, 1997, « Niveaux et variations de la fécondité au Maroc », in *Population et développement au Maroc*, Cered, Rabat, p. 27-35.

OUADAH-BEDIDI Z., VALLIN J., 2000, « Maghreb : la chute irrésistible de la fécondité », *Population et Société*, n° 359, juillet-août 2000, Paris.

PORTES A., FERNANDEZ-KELLY P., HALLER W., 2005, “Segmented assimilation on the ground: The new second generation in early adulthood”, *Ethnic and Racial Studies*, 28:6, p. 1000-1040.

RALLU J.-L., 2009, *Union patterns of migrants and migrants' children according to origin of spouses and its impact on their fertility*, Imiscoe Cross-Cluster Theory Conference Interethnic Relations: Multidisciplinary Approaches, Lisbon, 13-15 mai 2009, 25 p. (http://imiscoecrosscluster.weebly.com/uploads/4/6/9/4/469440/jean-louis_rallu.pdf).

REANNE Frank, HEUVELINE P., 2005, “A cross-over in Mexican and Mexican-American fertility rates », *Demographic Research*, vol. 12-4, p. 77-104.

RUMBAUT R.G., 2005, “Turning points in the transition to adulthood: Determinants of educational attainment, incarceration and early childbearing among children of immigrants”, *Ethnic and Racial Studies*, 28:6, p. 1000-1040.

TAVAN C., 2005, « Les calendriers de constitution de la famille : quelles différences entre les immigrés et l’ensemble de la population ? », in Lefèvre C., Filhon A. (dir.), 2005, *Histoires de Familles. Histoires familiales*, Ined, Cahier n° 156, Paris, p. 443-460.

TOULEMON L., 2004, « La fécondité des immigrées : nouvelles données, nouvelle approche ». *Population et Société*, n° 400, avril 2004, Ined, Paris.

TOULEMON L., 2003, « La fécondité en France depuis 25 ans », Rapport au Haut Conseil de la population et de la famille (HCPF), 2003, 72 p.

Figure 2 : ISF des 1ères (trait pleins) et 2èmes générations (pointillés) de migrants en France, par pays d'origine

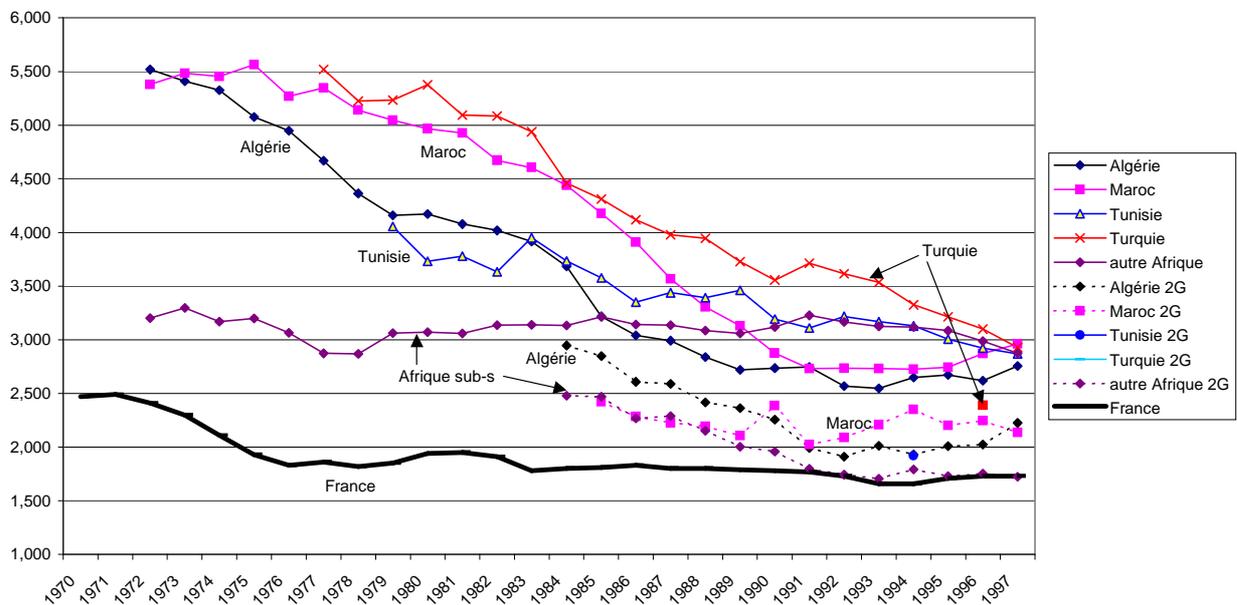


Figure 3 a : Nombre moyen d'enfants selon l'âge, le pays de naissance (1ère/2ème génération) et l'état matrimonial à l'arrivée pour la 1ère génération et l'origine du conjoint (femmes algériennes en union)

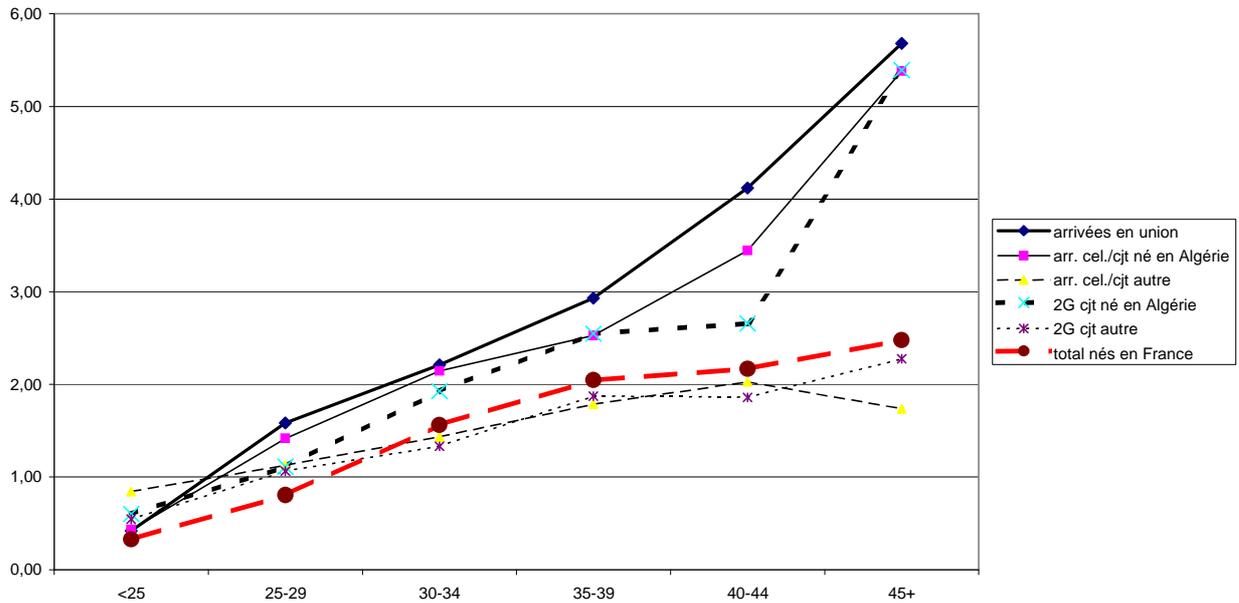


Figure 3 b : Nombre moyen d'enfants selon l'âge, le pays de naissance (1ère/2ème génération) et l'état matrimonial à l'arrivée pour la 1ère génération et l'origine du conjoint (femmes marocaines en union)

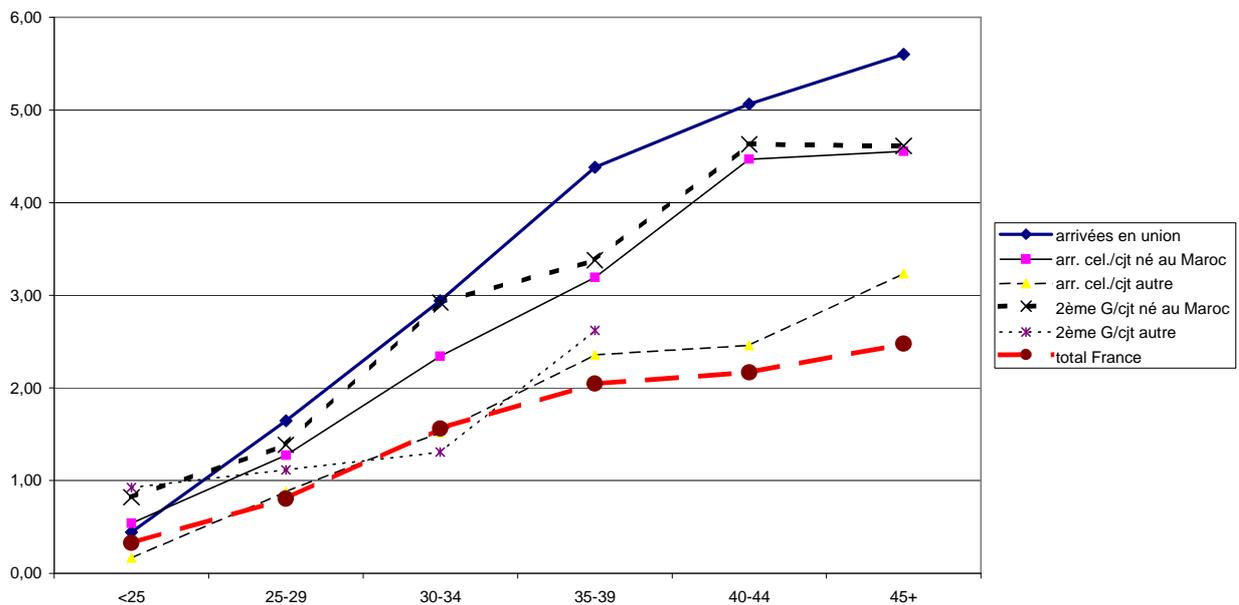


Figure 3 c : Nombre moyen d'enfants selon l'âge, le pays de naissance (1ère/2ème génération) et l'état matrimonial à l'arrivée pour la 1ère génération et l'origine du conjoint (femmes africaines en union)

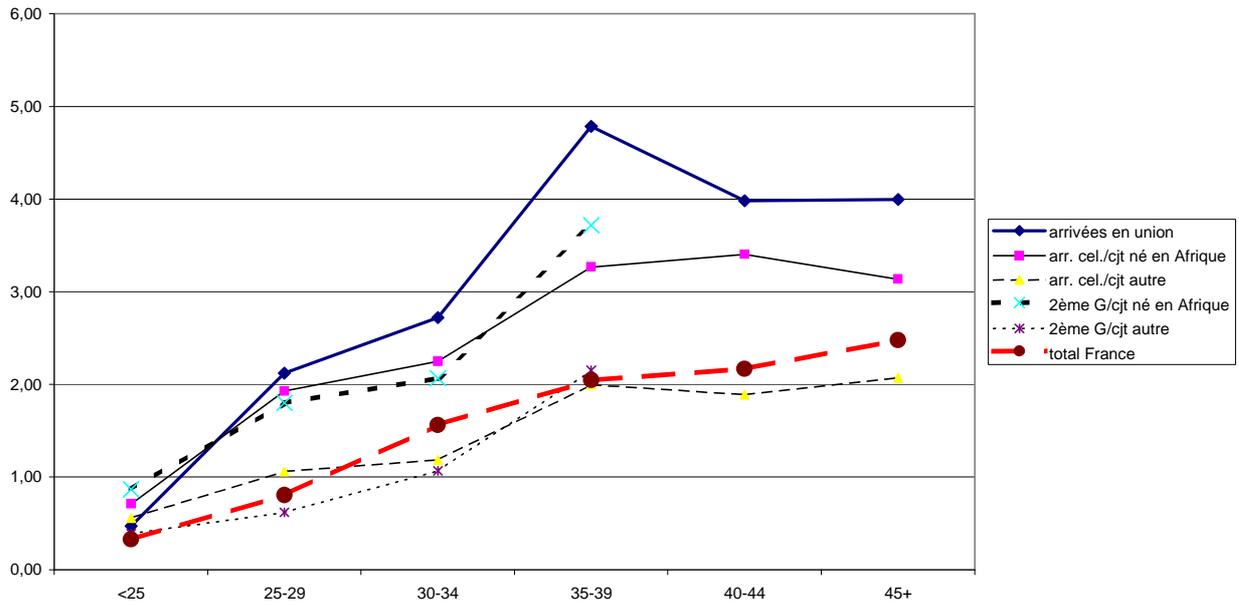


Figure 3 d : Nombre moyen d'enfants selon l'âge, le pays de naissance (1ère/2ème génération) et l'état matrimonial à l'arrivée pour la 1ère génération et l'origine du conjoint (femmes turques en union)

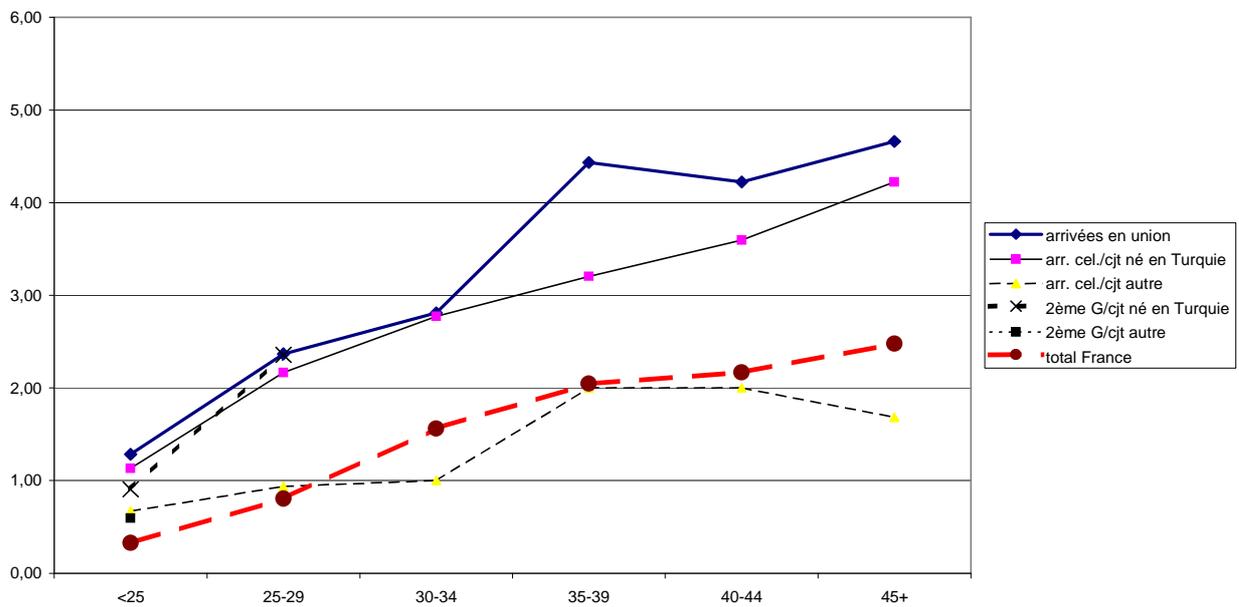


Figure 4 a : Nombre moyen d'enfants selon l'âge, le pays de naissance (1ère/2ème génération) et l'état matrimonial à l'arrivée pour la 1ère génération et l'origine du conjoint (hommes algériens en union)

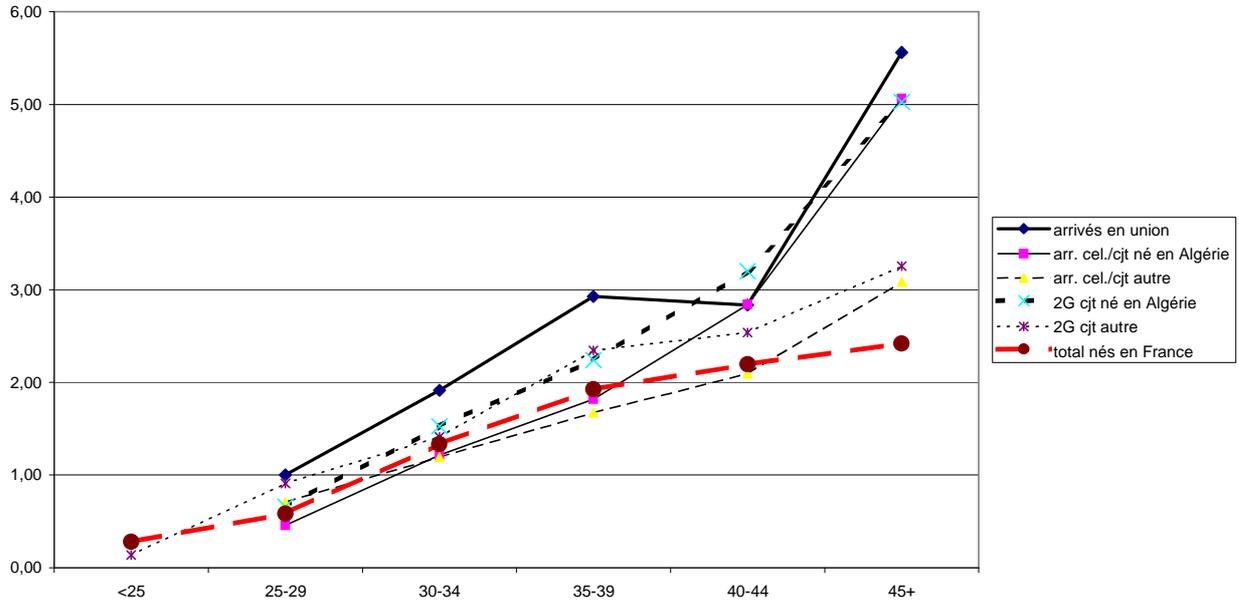


Figure 4 b : Nombre moyen d'enfants selon l'âge, le pays de naissance (1ère/2ème génération) et l'état matrimonial à l'arrivée pour la 1ère génération et l'origine du conjoint (hommes marocains en union)

